Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251215-20251215004-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025
Date d'affichage : 8 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 4
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : HELLIO Michel, représenté par STRUGAREK Jean-Luc ; MORIN Marie-Noëlle, représentée par FROSTIN Gwénaëlle ; GAUDU Fabienne, représentée par BIDAUD Valérie ; HAMON Sandrine, excusée ; ROUXEL Jérôme, représenté par BESREST Nicolas ; OISEL Julien.
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2025-12-15-004 : Finances locales – Finances locales – Rénovation de 13 foyers d'éclairage public de plus de 30 ans sur poteaux béton – Programmation Fonds vert modifié

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre du programme Fonds vert l'Etat souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, c'est le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités des Côtes d'Armor.

Compte tenu des crédits alloués et des critères d'éligibilité définis par l'Etat, sont priorisées la rénovation des lanternes de plus de 25 ans et des foyers responsables de pollution lumineuse.

Un patrimoine de 13 lanternes a été identifié, elles seront remplacées par des lanternes à leds fiables et durables. Le coût de l'opération est estimé à 11 664 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet concernant la rénovation de 13 foyers de plus de 30 ans sur poteaux béton présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 664 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie). Ce projet s'inscrit dans le programme Fonds vert.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251215-20251215004-DE

- Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement, calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 5 220 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8% en totalité à la charge de la collectivité.
- Le montant réel de la participation de la commune sera revu en fonction du coût réel des travaux.
- Les appels de fonds du SDE 22 se feront en une ou plusieurs fois en fonction du ou des acomptes versés à l'entreprise et au prorata de ceux-ci.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor